

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**I-Flux Fluid**

Date d'impression: 25.06.2015

Page 1 de 10

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

I-Flux Fluid, REF 6124001

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Solvants.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	XENUM N.V.	
Rue:	Steenkaaistraat 17	
Lieu:	B-9200 Dendermonde	
Téléphone:	+32 52 223808	Téléfax: +32 52 22 51 60
e-mail:	info@xenum.eu	
Interlocuteur:	Peter Tossyn	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +32 479 82 08 08**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Irritant pour les yeux et la peau.

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Naphte (pétrole)

naphtalène

Propylheptanoethoxilate

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS08-GHS09

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 2 de 10



#### Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans collecte des déchets.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré.

#### Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives. étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.  
les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Préparation à base d'hydrocarbures aliphatiques, d'alcools et de matières odoriférantes

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 3 de 10

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
265-198-5	Naphte (pétrole)	75 - < 80 %
64742-94-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-36/38-51-53-65 Flam. Liq. 1, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H224 H315 H319 H304 H411	
202-049-5	naphtalène	5 - < 10 %
91-20-3	Carc. Cat. 3, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R40-22-50-53	
601-052-00-2	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1 ( = 1), Aquatic Chronic 1 ( = 1); H351 H302 H400 H410	
	Propylheptanoéthoxilate	5 - < 10 %
160875-66-1	Xi - Irritant R41 Eye Dam. 1; H318	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	1 - < 5 %
95-63-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-20-36/37/38-51-53	
601-043-00-3	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H319 H335 H315 H411	
	Hydrocarbyle aminé	1 - < 5 %
	R52-53 Aquatic Chronic 3; H412	
203-604-4	1,3,5-triméthylbenzène, méesitylène	< 1 %
108-67-8	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-37-51-53	
601-025-00-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.  
Veiller à un apport d'air frais.

## Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## Après ingestion

Ne rien donner à boire ou à manger. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Réactions allergiques.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Identification des dangers: Irritation des poumons.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 4 de 10

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyen d'extinction approprié**

Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable.

###### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### **Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Classe de feu B: Feux de matières liquides ou en liquéfaction.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Utiliser un équipement de protection individuel (cf. chapitre 8) Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: kieselguhr. Ne pas rincer avec de l'eau.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants imflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition.

###### **Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 5 de 10

### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériau approprié pour le sol: Résistant aux solvants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	
108-67-8	1,3,5-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.  
Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. gemäß DIN EN 166

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : nach DIN EN 374

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0,45 mm; période de latence: 480 min  
NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

Épaisseur du matériau des gants: 0,45 mm; période de latence: 10 min  
CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Épaisseur du matériau des gants: 0,75 mm; période de latence: 60 min

Mesures de protection supplémentaires pour les mains: Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: aspiration insuffisante. und effet prolongé.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). A2 (marron)

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 6 de 10

contrôle à quatre chiffres.

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: incolore  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: Non applicable.

**Modification d'état**

Point de fusion: < -45 °C  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 200 °C DIN 53171  
 Point d'éclair: 66 °C DIN 51755

**Inflammabilité**

solide: Non déterminé.  
 gaz: Non déterminé.

**Dangers d'explosion**

non explosif.  
 L'indication est valable pour le solvant.

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. % DIN 51649  
 Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. % DIN 51649  
 Température d'inflammation: > 100 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: Non déterminé.  
 gaz: > 230 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

**Propriétés comburantes**

non comburant.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité (à 20 °C): 0,9 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Hydrosolubilité: non miscible

**Solubilité dans d'autres solvants**

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: Non déterminé.

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Durée d'écoulement: &lt; 30 s (3 mm) 3 DIN EN ISO 2431

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

(à 20 °C)

Teneur en solvant: &gt; 80%

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: 7,42 %

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 7 de 10

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement: Danger d'explosion.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En cas d'échauffement: Danger d'explosion.

**10.4. Conditions à éviter**

forte chaleur.

En cas d'échauffement: Risque d'autoinflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone.

Oxydes nitriques (NOx).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
91-20-3	naphtalène				
	par voie orale	DL50	490 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 20000	Lapin	
160875-66-1	Propylheptanoéthoxilate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 2000,1	Rat	
	dermique	DL50	2000,1 mg/kg		
	par inhalation vapeur	CL50	20,1 mg/l		
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène				
	par voie orale	DL50	5000 mg/kg	Rat	RTECS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	18 mg/l	Rat	RTECS
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène, mésitylène				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	24 mg/l	Rat	GESTIS

**Irritation et corrosivité**

Contact avec la peau: En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Peut irriter les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 8 de 10

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson CL50: 100-1000 g/m<sup>3</sup> (96 h) Oncorhynchus mykiss

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
91-20-3	naphtalène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,99 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	11,8 mg/l	48 h		
160875-66-1	Propylheptanoethoxilate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,1-100	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10,1-100	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50 mg/l	10,1-100	48 h	Daphnia magna	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	3,6 mg/l	48 h	Daphnia	ECOTOX Database
108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène, mésitylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	12,5 mg/l	96 h		GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	13 mg/l	48 h		GESTIS

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
91-20-3	naphtalène	3,35
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	3,63
108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène, mésitylène	3,42

## 12.4. Mobilité dans le sol

La partie insoluble peut être séparée mécaniquement dans des installations d'épuration adéquates.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015


Page 9 de 10

administratives.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants  
Classé comme déchet dangereux.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN3082
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., (Naphte (pétrole))
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

E1

Catégorie de transport: 3

Réglementations particulières: 274 335 601

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Naphte (pétrole)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): ca. 90% (740 - 750 g/L)

**Information supplémentaire**

Sources des données: 2001/118/EG, 1999/45/EG, 91/155/EWG, 67/548/EWG, (EG) 1907/2006, (EG) 1272/2008, GefStoffV, WRMG, WHG, TRG 300, TRGS 200, TRGS 220, ADR 2015, IMDG-Code

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### I-Flux Fluid

Date d'impression: 25.06.2015

Page 10 de 10

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10	Inflammable.
20	Nocif par inhalation.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

#### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*